



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU LE

06 FEV. 2023

DDT-SAUH-BDSP

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Division appui des formations**

Metz, le 01 FEV. 2023
N° 500579 /ARM/EMA/EMZD Metz
/DIV.ADF/BSI/SSEU/NP
EP3603

Le général de corps d'armée Alexandre d'ANDOUQUE de SÉRIÈGE,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de la Nièvre.

OBJET : permis de construire centrale photovoltaïque au sol – Prémery (58).

RÉFÉRENCE : courriel du 5 janvier 2023.

Par correspondance visée en référence, vous avez consulté la SDRCAM Nord à propos du permis de construire PC058 218 22 A0007 en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol à Prémery.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émet aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le lieutenant-colonel (T) Philippe DE DANNE,
commandant le bureau stationnement infrastructure

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de la Nièvre
2 rue des Pâtis
BP 30069
58 020 Nevers Cedex

COPIES :

- ESID Rennes ;
- COMBdD Bourges ;
- SDRCAM – BA 705 – section environnement aéronautique ;
- USID Avord Bourges.